PLAN D'ACTION FPT VISANT À ACCROÎTRE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

2 mars 2018



INTRODUCTION1

Les immigrants d'expression française apportent de la force et de la prospérité au Canada, tout en contribuant à la riche diversité culturelle et linguistique du pays. L'immigration francophone joue non seulement un rôle dans la préservation de la vitalité des communautés francophones et acadiennes partout au Canada, mais elle aide à répondre aux besoins du marché du travail et à préserver le caractère bilingue du Canada. Toutefois,

Le nombre annuel d'immigrants économiques d'expression française au Canada à l'extérieur du Québec est passé de 850 en 2003 à 2 400 en 2017. comme le démontre le déclin actuel du pourcentage de la population canadienne (à

l'extérieur du Québec)² qui utilise le français comme première langue officielle, et ce, malgré nos efforts et réalisations, nous devons en faire davantage. C'est pourquoi il est nécessaire de redoubler d'efforts pour attirer, sélectionner, intégrer et retenir les immigrants d'expression

française. Afin de relever ce défi, une

réponse soutenue de concert avec divers secteurs et administrations est nécessaire pour renforcer les mesures prises à ce jour et trouver de nouveaux moyens de collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des solutions additionnelles.

Le présent Plan d'action fédéral-provincial-territorial visant à accroître l'immigration francophone énonce un plan que les gouvernements pourront mettre en œuvre, en collaboration avec les intervenants, pour améliorer la promotion, la sélection, l'établissement, l'intégration et la rétention des immigrants d'expression française dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Ils mettront à profit des outils et des approches qui conviennent à chaque collectivité, reconnaissant ainsi la diversité des CFSM à l'échelle du Canada, des grands centres urbains aux petites collectivités rurales.

Pour maintenir le pourcentage démographique de la population de langue française au Canada à l'extérieur du Québec qui a été enregistré en 2016, il faudrait accueillir 275 000 nouveaux immigrants francophones d'ici 2036.

Cibles

Gouvernement fédéral: (1) 4 % d'immigrants économiques d'expression française à l'extérieur du Québec d'ici 2018 (2) 4,4 % de tous les immigrants à l'extérieur du Québec d'ici 2023.

Ontario: 5 %

Nouveau-Brunswick: 33 %

Territoires du Nord-Ouest : augmentation de

5 %

Manitoba: 7 %³

Terre-Neuve-et-Labrador : augmentation de

¹ Dans le cadre du présent plan d'action FPT conjoint, les communautés francophones en situation minoritaire représentent les communautés situées à l'extérieur du Québec.

² En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec exerce des responsabilités spécifiques en matière de planification des niveaux d'immigration, de sélection, de francisation, d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Dans ces domaines, il définit ses politiques et ses programmes et établit ses propres normes. De ce fait, le Québec privilégie des relations bilatérales avec le gouvernement fédéral afin d'échanger sur les problématiques liées à l'immigration. Il assure néanmoins une présence lors des travaux fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'y faire valoir sa spécificité en matière d'immigration et de favoriser le partage d'informations et de bonnes pratiques.

³ Le Manitoba continue d'inclure une stratégie d'immigration francophone dans le programme des candidats de la province du Manitoba en appui à la croissance et à la vitalité constante des communautés francophones du Manitoba. Les communautés francophones du Manitoba continuent de viser une cible de 7 % d'immigration francophone parmi l'ensemble des immigrants admis.

⁴ Les cibles d'immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador sont fondées sur les efforts de partenariat et de collaboration avec les fournisseurs de services francophones et les organismes communautaires.

ORIENTATION STRATÉGIQUE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE

Conscients des possibilités économiques, sociales, culturelles et démographiques que représentent les immigrants d'expression française, les ministres responsables de l'immigration ont décidé, en 2016, de faire de l'immigration francophone à l'extérieur du Québec une de leurs priorités communes. De plus, à l'occasion de la première édition du Forum national sur l'immigration francophone qui a eu lieu à Moncton en mars 2017, les ministres responsables de l'immigration et leurs homologues responsables de la Francophonie canadienne ont convenu de coopérer en vue de redoubler leurs efforts à l'appui de l'immigration francophone.

Principes directeurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, la collaboration entre les ministres responsables de l'immigration et de la Francophonie canadienne reposera sur les quatre principes suivants, qui favorisent la prise de mesures positives visant à accroître l'immigration francophone :

- La promotion de l'immigration francophone à l'extérieur du Québec est une priorité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT).
- La collaboration en matière de promotion de l'immigration francophone devrait reposer sur les efforts actuellement déployés par les gouvernements FPT. Les gouvernements de chaque province et chaque territoire sont libres d'adopter de nouvelles initiatives en fonction de leur capacité et de l'harmonisation de leurs politiques.
- Les gouvernements FPT s'engagent à déployer des efforts concertés qui reconnaissent le rôle important que joue l'immigration dans le renforcement de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, notamment en ce qui concerne l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre et de l'effet du vieillissement de la population.
- Les ministres doivent montrer la voie à suivre en matière de promotion de l'immigration francophone. Ils doivent notamment mobiliser d'autres ministères, les communautés, les intervenants et les employeurs, qui ont également un rôle à jouer dans l'augmentation de l'immigration francophone.

Plan d'action visant à accroître l'immigration francophone (annexe A)

Le présent plan d'action s'articule autour de ces trois stratégies clés de collaboration :

- 1. Parrainer l'immigration francophone;
- 2. Collaborer dans le cadre de trois secteurs ciblés:
 - o emploi;
 - services accessibles;
 - o communautés inclusives;
- 3. Rendre compte des progrès réalisés

Ces trois stratégies seront mises en place au moyen de mesures concrètes. Le Plan d'action reconnaît l'asymétrie entre les provinces, territoires et régions en **présentant un menu de dix mesures de collaboration** (annexe B) que les ministres responsables de l'immigration et de la francophonie peuvent envisager, individuellement ou en groupe, pour atteindre les résultats souhaités respectifs et permettre

aux administrations d'adopter des initiatives en fonction de leur capacité et contexte stratégique respectifs.

Stratégies de collaboration

Parrainer l'immigration francophone

Les ministres responsables de l'immigration et de la Francophonie canadienne ont un rôle à jouer dans la promotion des avantages liés à l'immigration francophone. Ils doivent notamment montrer la voie à suivre de manière concertée et prendre des mesures complémentaires de concert avec divers partenaires.

Mesures de collaboration :

 Renforcer les activités de marketing à l'échelle internationale pour informer les candidats d'expression française au sujet des possibilités d'immigrer au Canada à l'extérieur du Québec. Ces initiatives devraient s'appuyer sur les activités

Le pourcentage d'invitations transmises par le système Entrée express à des immigrants d'expression française a augmenté de 40 % de 2015 à 2016.

- de promotion en place et pourraient mobiliser davantage les collectivités et les employeurs afin d'accroître le nombre de possibilités d'emploi offertes aux candidats potentiels.
- 2. Promouvoir les voies d'immigration et accroître la sensibilisation à ce sujet auprès des immigrants potentiels et des résidents temporaires d'expression française qui souhaitent vivre ou étudier au Canada, et promouvoir le parrainage privé de réfugiés au sein des CFSM.
- 3. Améliorer les outils électroniques visant à faire valoir les avantages et les possibilités associés aux CFSM, ce qui comprend les services d'aide à l'établissement et les volets d'immigration offerts aux immigrants d'expression française.
- Organiser un symposium national qui servira à mobiliser davantage les intervenants et susciter l'action.

De 2015 à 2017, le nombre d'immigrants francophones admis dans le cadre de programmes d'immigration provinciaux ou territoriaux a plus que doublé et représente 38 % de l'ensemble des immigrants d'expression française de la catégorie économique.

Domaines de collaboration ciblés

Emploi

Les immigrants d'expression française qui maîtrisent les deux langues officielles apportent une contribution importante à l'économie du Canada, en ce sens qu'ils sont plus nombreux à toucher des revenus d'emploi et affichent des revenus d'emploi supérieurs à ceux des autres immigrants. En d'autres

Au cours de la dixième année suivant leur arrivée, les immigrants bilingues au Canada ont affiché des revenus d'emploi moyens de 51 000 \$ comparativement à la moyenne de 49 000 \$ pour tous les immigrants.

termes, ils ont tendance à bien réussir sur le plan économique. Toutefois, la faible demande provenant des employeurs, dans certains provinces et territoires, est un obstacle majeur à l'embauche et aux avantages liés à l'embauche d'immigrants d'expression française. L'identification et des mesures pour favoriser des occasions d'emploi solide sont essentielles pour attirer et retenir davantage d'immigrants d'expression française pour qu'ils viennent vivre et travailler au Canada, à l'extérieur du Québec. La formation linguistique adaptée au milieu de travail peut aider les immigrants francophones à intégrer pleinement le marché du travail. Par ailleurs, les employeurs peuvent répondre aux besoins linguistiques en offrant une formation linguistique en milieu de travail ou en facilitant l'accès aux cours de langue offerts par des tiers. Il est donc essentiel de s'assurer que les employeurs dans les CFSM soient mobilisés pour identifier des possibilités d'emploi et comprennent les avantages liés à l'embauche d'immigrants d'expression française pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre.

Mesure de collaboration :

5. Accroître la mobilisation des employeurs dans les CFSM afin d'identifier et de tirer profit des emplois et possibilités pour les immigrants d'expression française en faisant valoir les avantages liés à l'embauche d'immigrants d'expression française, en renforçant les liens avec les employeurs, et en améliorant les services d'information visant à aider les employeurs désirant recruter et embaucher des travailleurs qualifiés d'expression française à s'y retrouver plus facilement dans le système d'immigration.

Services accessibles

La disponibilité et l'accessibilité des services offerts en français, ainsi que la sensibilisation à ce sujet, en particulier lorsque les services sont offerts par et pour les francophones, sont aussi des éléments clés qui contribuent à l'intégration des immigrants d'expression française dans les CFSM. En effet, il est essentiel de faire en sorte que les immigrants d'expression française aient accès aux services dans la langue officielle de leur choix, car cela les aident à tisser des liens au sein de leur communauté et à développer un sentiment d'appartenance, ce qui se traduit par une hausse du taux de rétention pour les CFSM.

Mesures de collaboration :

- 6. Accroître la disponibilité et l'accessibilité des services d'aide à l'établissement et la sensibilisation à ce sujet auprès des immigrants d'expression française dans les CFSM pour qu'ils réussissent mieux leur intégration sociale et tissent des liens au sein de leur communauté.
- 7. **Renforcer la prestation des services publics** offerts en français dans les CFSM, notamment dans le domaine de la santé ou de l'éducation, afin d'aider les immigrants à tisser des liens durables à long terme au sein de leur communauté.

Communautés inclusives

D'une part, les communautés diversifiées et inclusives offrent aux nouveaux arrivants, y compris aux immigrants d'expression française, la possibilité de vivre et de travailler L'accès à un emploi et à un logement peuvent être des obstacles critiques pour l'intégration des immigrants d'expression française dans les

dans des environnements qui sont chaleureux et accueillants. D'autre part, les immigrants d'expression française ont la possibilité de jouer un rôle important au sein de leur CFSM sur le plan social, culturel et économique. Les caractéristiques des communautés inclusives qui peuvent améliorer la rétention

d'immigrants dans une province ou un territoire comprennent les logements abordables, la présence réseaux familiaux et sociaux, l'accès à des services en français et à des populations diversifiées. Les communautés inclusives qui offrent des services de soutien et des programmes adaptés aux besoins

particuliers des immigrants d'expression française sont essentielles pour les aider à développer un sentiment d'appartenance et d'attachement. En d'autres mots, les communautés inclusives peuvent contribuer à accroître le taux de rétention des immigrants d'expression française.

Mesure de collaboration :

8. Appuyer les initiatives qui font la promotion des CFSM diversifiées et inclusives dans le cadre de projets pilotes ou de campagnes ciblées. Certains projets pourraient être financés dans le cadre des programmes de subventions actuels du Québec, créés en vertu de la Politique sur la Francophonie canadienne, qui favorisent la vitalité des communautés francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec.

Cinq principaux services d'établissement dont se prévalent les clients d'expression française:

Information et orientation

Évaluation des besoins et aiguillage

Évaluation linguistique

Formation linguistique

Connexions communautaires

Rendre compte des progrès réalisés

Il est important de suivre les progrès de nos mesures individuelles et collectives. Toute aussi importante est la capacité de tirer des leçons des initiatives fructueuses qui ont été lancées par les autres. Pour ce faire, il faudra échanger de l'information sur les pratiques exemplaires afin d'appuyer les mesures de collaboration et les approches adoptées par les provinces et les territoires en matière de politiques et de programmes, le cas échéant. Les ministres responsables de l'immigration et de la Francophonie canadienne peuvent rendre compte annuellement des progrès réalisés relativement à l'immigration francophone au moyen de leurs tables respectives. Par exemple, les ministres responsables de l'immigration rendront compte des progrès dans le cadre du Plan d'action concernant la vision. Les tables de l'immigration et de la Francophonie canadienne échangeront l'une et l'autre les progrès réalisés dans le cadre d'événements périodiques comme les réunions des ministres et les activités communautaires qui rassemblent les représentants des gouvernements et d'autres intervenants.

La détermination d'indicateurs de rendement permettra d'avoir le contexte nécessaire pour examiner les mesures individuelles et collectives. Ces indicateurs peuvent éclairer l'orientation des politiques et appuyer les rajustements aux activités du Plan d'action fondés sur des données probantes, au besoin. La reddition de comptes sur les progrès du plan d'action doit prendre en compte la portée et l'asymétrie des activités des administrations.

Exemples d'indicateurs possibles :

- Nombre et pourcentage d'immigrants à l'extérieur du Québec qui déclarent parler français;
- Nombre et pourcentage d'immigrants d'expression française ayant un emploi et travailleurs autonomes;
- Nombre et pourcentage d'immigrants d'expression française ayant un fort sentiment d'appartenance;

 Pourcentage d'immigrants et de réfugiés d'expression française effectuant des activités bénévoles au Canada.

Mesures de collaboration :

- 9. **Collaborer en vue de déterminer les indicateurs pertinents** que les gouvernements peuvent utiliser pour contextualiser, informer et évaluer l'orientation des travaux individuels et de collaboration.
- 10. Échanger les pratiques exemplaires et rendre compte des progrès réalisés en fonction de leur programme précis et des activités liées à l'immigration francophone.

Prochaines étapes

Résultats souhaités

Les ministres responsables de l'immigration et de la Francophonie canadienne utiliseront les stratégies décrites précédemment pour renforcer la vitalité des CFSM et atteindre les résultats suivants :

- Accroissement du nombre d'immigrants d'expression française qui s'établissent au Canada à l'extérieur du Québec;
- Hausse du taux de participation des immigrants d'expression française aux marchés du travail des CFSM;
- Hausse du taux de participation des immigrants d'expression française aux collectivités élargies et aux réseaux sociaux

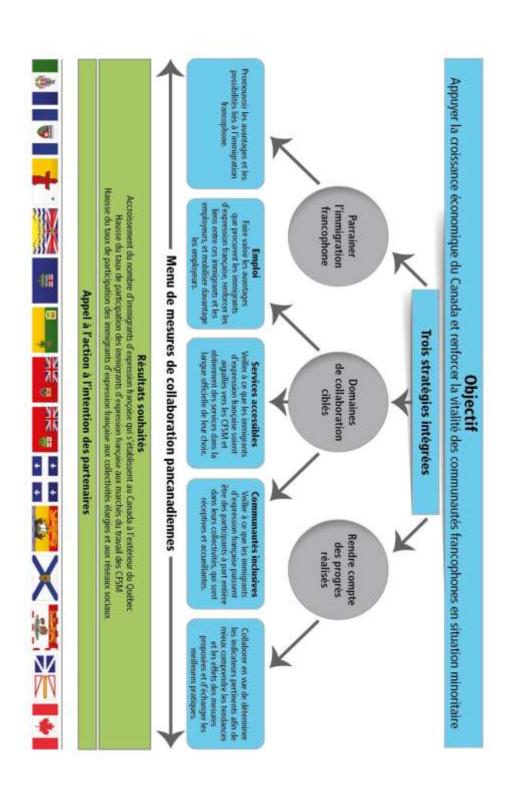
Appel à l'action

Le Plan d'action reconnaît l'importance de collaborer avec les communautés, les administrations municipales, les organisations nationales, les établissements d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle, les organismes d'aide à l'établissement des immigrants et les employeurs afin d'exploiter au mieux les initiatives proposées et d'améliorer l'efficacité du système en place dans le but de renforcer la vitalité des communautés francophones. L'appui des intervenants visant la mise en œuvre de mesures complémentaires contribuera à l'atteinte de l'objectif commun de soutenir l'intégration et la rétention des immigrants d'expression française dans les CFSM.

Conclusion

Les gouvernements FPT doivent continuer de jouer un rôle important afin de mener les mesures collectives visant à attirer et à retenir les immigrants d'expression française. Les stratégies de collaboration ont pour but de faire progresser l'atteinte d'objectifs communs qui visent, d'une part, à renforcer la vitalité des CFSM et, d'autre part, à créer des débouchés économiques pour les immigrants d'expression française. Le Plan d'action sollicite également d'autres intervenants à se joindre aux efforts en continuant d'appuyer l'immigration francophone et en reconnaissant le rôle important que joue l'immigration pour ce qui est d'apporter des contributions positives aux communautés partout au pays.

Annexe A – Plan d'action FPT visant à accroître l'immigration francophone



Annexe B – Menu de mesures de collaboration

Stratégies de collaboration	Mesures de collaboration
Parrainer l'immigration	1. Renforcer les activités de marketing à l'échelle internationale pour
francophone	informer les candidats d'expression française au sujet des possibilités
	d'immigrer au Canada à l'extérieur du Québec. Ces initiatives devraient
	s'appuyer sur les activités de promotion en place et pourraient mobiliser
	davantage les collectivités et les employeurs afin d'accroître le nombre
	de possibilités d'emploi offertes aux candidats potentiels.
	2. Promouvoir les voies d'immigration et accroître la sensibilisation à ce
	sujet auprès des immigrants potentiels et des résidents temporaires
	d'expression française qui souhaitent vivre ou étudier au Canada, et
	promouvoir le parrainage privé de réfugiés au sein des CFSM.
	3. Perfectionner les outils électroniques visant à faire valoir les
	avantages et les possibilités des CFSM, ce qui comprend les services
	d'aide à l'établissement et les volets d'immigration offerts aux
	immigrants d'expression française.
	4. Organiser un symposium national qui servira à mobiliser davantage
	les intervenants et susciter l'action.
Collaborer dans le cadre de trois	
1. Emploi	5. Accroître la mobilisation des employeurs dans les CFSM afin
	d'identifier et de tirer profit des emplois et possibilités pour les
	immigrants d'expression française en faisant valoir les avantages liés à
	l'embauche d'immigrants d'expression française, en renforçant les liens
	avec les employeurs, et en améliorant les services d'information visant à
	aider les employeurs désirant recruter et embaucher des travailleurs
	qualifiés d'expression française à s'y retrouver plus facilement dans le
2. Comissos accesibles	système d'immigration.
2. Services accessibles	6. D'accroître la disponibilité et l'accessibilité des services d'aide à
	l'établissement et la sensibilisation à ce sujet auprès des immigrants
	d'expression française dans les CFSM pour qu'ils réussissent mieux leur
	intégration sociale et tissent des liens au sein de leur communauté.
	7. De renforcer la prestation des services publics offerts en français dans
	les CFSM, notamment dans le domaine de la santé ou de l'éducation, afin
	d'aider les immigrants à tisser des liens durables à long terme au sein de
	leur communauté.
3. Communautés inclusives	8. Appuyer les initiatives qui font la promotion des CFSM diversifiées et
	inclusives dans le cadre de projets pilotes ou de campagnes ciblées.
	Certains projets pourraient être financés dans le cadre des programmes
	de subventions actuels du Québec, créés en vertu de la Politique sur la
	Francophonie canadienne, qui favorisent la vitalité des communautés
	francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec.
Pondre compte des progrès	9. Collaborar an vua da dátarminar las indicateurs partinants qua las
Rendre compte des progrès réalisés	9. Collaborer en vue de déterminer les indicateurs pertinents que les gouvernements peuvent utiliser pour contextualiser, informer et évaluer
i calises	l'orientation des travaux individuels et de collaboration.
	i offentation des travaux muividueis et de collaboration.

10. Échanger les pratiques exemplaires et rendre compte des progrès
réalisés en fonction de leur programme précis et des activités liées à
l'immigration francophone.